

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Unité centrale de production alimentaire - études et travaux d'optimisation de la consommation d'énergie pour le chauffage de l'eau sanitaire - demande de subventions

Madame Modde au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon poursuit une démarche volontariste de développement durable et de maîtrise de sa consommation d'énergie. Dans ce cadre, elle entend étudier toutes les pistes de solution permettant de récupérer de l'énergie pour chauffer l'eau sanitaire au sein de l'unité centrale de production alimentaire.

Le chauffage de l'eau sanitaire à l'UCPA représente en effet une part non négligeable de la consommation d'énergie totale du site. Pourraient être envisagées des solutions solaires, ou encore la récupération de l'énergie de la chaudière vapeur ou du groupe de climatisation.

Il est donc nécessaire de disposer d'une étude comparant les différentes options potentielles avec leur coût et leurs avantages respectifs afin de pouvoir programmer les travaux les plus pertinents au niveau environnemental et économique.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux suscités est estimée à 130 000 € TTC.

La Ville de Dijon compte solliciter au taux maximum les subventions susceptibles d'être accordées, notamment auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Région Bourgogne au titre du Plan Energie Climat Bourgogne (PECB), et l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider le lancement d'une étude pour optimiser la consommation d'énergie nécessitée par le chauffage de l'eau sanitaire au sein de l'unité centrale de production alimentaire ;

2 - m'autoriser à programmer les travaux qui sembleront les plus pertinents au vu des résultats de cette étude ;

3 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 130 000 euros TTC, étant entendu que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets 2014 et suivants ;

4 - solliciter au taux maximum les subventions susceptibles d'être accordées tant pour la partie études que travaux, notamment auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et à apporter, le cas échéant, toute modification mineure ne remettant pas en cause l'équilibre général de la décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ